

# CHARTRE QUALITE DE SERVICE

---

La Société TU MANGES OÙ ? met en relation des préparateurs de repas (« LES POPOTEURS ») avec des Visiteurs (« LES VISITEURS ») par l'intermédiaire d'une plateforme internet.

La présente Charte a été élaborée dans le but de développer un partenariat durable avec les POPOTEURS et d'assurer aux VISITEURS un service de qualité.

**Chaque Popoteur qui souhaite être référencé sur la plateforme TU MANGES OÙ ? s'engage à respecter les 4 grands engagements de la CHARTE QUALITE DE SERVICE :**

## **1. Garantir un accueil de qualité**

LE POPOTEUR s'engage à accueillir LE VISITEUR avec le sourire, à se montrer disponible et chaleureux.

Il s'interdit toute forme de discrimination et ne peut refuser un VISITEUR une fois la réservation validée sur la plateforme.

LE POPOTEUR offre la possibilité à chaque VISITEUR de prendre son repas selon son rythme de vie et ses contraintes professionnelles.

Il s'interdit tout démarchage au profit d'un quelconque établissement (restaurant, hôtel, bar...) avec lequel il aurait un intérêt commercial ou financier, direct ou indirect.

LE POPOTEUR s'interdit tout usage professionnel direct ou indirect de la plateforme TU MANGES OÙ ?

LE POPOTEUR ne peut solliciter aucune forme de rétribution financière auprès du VISITEUR qu'il accueille.

## **2. Régaler le Visiteur**

LE POPOTEUR met tout son soin pour offrir au VISITEUR un repas de qualité, respectant l'équilibre alimentaire et contribuant aux apports journaliers recommandés.

Il s'assure de la qualité et de la fraîcheur de chaque ingrédient utilisé dans la confection du repas.

LE POPOTEUR est seul responsable de la qualité de son menu.

LE POPOTEUR s'interdit formellement de servir AUX VISITEURS des denrées non consommables, notamment et sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Des produits dont la date de péremption ou la date de consommation est dépassée ;
- Des produits qui n'ont pas respecté la chaîne du froid ;
- Des produits avariés ;
- Des produits impropres à la consommation...

LE POPOTEUR s'interdit également de proposer de vendre de l'alcool AU VISITEUR.

LE VISITEUR peut, au moment de la réservation et au plus tard 24 heures avant le repas, préciser ses contraintes alimentaires, notamment pour des raisons médicales.

Dans ce cas, LE POPOTEUR informe LE VISITEUR de la composition de ses plats et veille à mettre en œuvre toutes les diligences utiles pour respecter les contraintes alimentaires du VISITEUR.

### **3. Offrir un cadre de réception propre**

Le cadre de réception doit être dans un excellent état de rangement et de propreté.

Toutes les pièces vues ou traversées par le Visiteur pour se rendre au lieu de réception doivent répondre aux mêmes critères de propreté.

La vaisselle mise à la disposition du Visiteur pour prendre son repas doit être propre.

Le Popoteur fournit à la plateforme TU MANGES OÙ ? toutes les informations nécessaires à l'accès au lieu de repas par le Visiteur (adresse, étage, escalier, bâtiment, digicode, interphone...).

### **4. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité**

Le Popoteur doit respecter et maîtriser les exigences réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité alimentaires.

Le Popoteur s'engage à respecter toutes les règles d'hygiène applicables à la préparation des repas, aux ustensiles et locaux mis à la disposition du Visiteur.

Le Popoteur garantit que le lieu du repas est assuré auprès d'une police d'assurance notoirement connue et qu'il est conforme aux normes de sécurité applicables aux lieux d'habitation.

**Société TU MANGES OÙ ?**

S.A.S. au capital de 1.000,00 Euros

En cours d'immatriculation au RCS de VERSAILLES

10, Chemin des Clavières – 78480 VERNEUIL SUR SEINE